

CL/DV.

MINISTERE DE L'INDUSTRIE

Direction du Gaz, de l'Electricité
et du Charbon

Service des affaires administratives
et sociales

1er Bureau

DECISION ENN. 78-3.

REPUBLIQUE FRANCAISE

PARIS, le 20 Avril 1978.

3-5, rue Barbet de Jouy - PARIS 7ème

Le Ministre de l'Industrie

- à MM.- les chefs des services interdépartementaux
de l'industrie et des mines,
- les directeurs départementaux de l'équipement
chargés du contrôle des D.E.E.

Objet : Application des dispositions du statut national du personnel des
industries électriques et gazières au personnel des entreprises
et exploitations exclues de la nationalisation ou non transférées.

Les décisions de MM. les directeurs généraux d'"Electricité de France"
et de "Gaz de France", les circulaires et les notes de la direction du person-
nel et la note de la direction des affaires générales, ci-dessous énumérées,
ont été diffusées dans les conditions habituelles auprès des entreprises élec-
triques et gazières exclues de la nationalisation ou non transférées :

- décision N. 78-8 du 3 mars 1978 ;
- circulaire N. 78-9 du 6 mars 1978 ;
- décision N. 78-10 (Pers. 714) du 8 mars 1978 ;
- décision N. 78-11 (Pers. 715) du 8 mars 1978 ;
- circulaire N. 78-12 du 9 mars 1978 ;
- circulaire N. 78-13 du 9 mars 1978 ;
- circulaire N. 78-14 (Pers. 716) du 15 mars 1978 ;
- circulaire N. 78-15 (Pers. 717) du 15 mars 1978 ;
- circulaire N. 78-16 (Pers. 718) du 15 mars 1978 ;
- décision N. 78-17 (Pers. 719) du 15 mars 1978 ;
- décision N. 78-18 du 16 mars 1978 ;
- circulaire N. 78-19 (Pers. 720) du 7 avril 1978 ;
- circulaire N. 78-20 (Pers. 721) du 7 avril 1978 ;
- circulaire N. 78-21 (Pers. 722) du 7 avril 1978 ;
- note 33-202 du 9 mars 1978 ;
- note DP. 31-82 du 10 avril 1978 ;
- circulaire C. 900 du 22 février 1978 ;
- barème régional des indemnités de déplacement en date du 22 mars 1978.

J'ai l'honneur de vous faire connaître que les décisions, les circu-
laires et les notes susvisées sont applicables aux agents des entreprises et
exploitations électriques ou gazières non nationalisées qui sont soumises à
l'application du statut national et je vous prie de bien vouloir notifier la
présente décision aux entreprises non nationalisées qui relèvent de votre
contrôle.

Pour le Ministre de l'Industrie,
Le Directeur du Gaz, de l'Electricité
et du Charbon,

M. LEGRAND.

745